

le crédit qu'il attendait. Maintenant, on a découvert le pot aux roses. Voilà l'article que le gouvernement voulait voir adopter par le comité. C'est pourquoi nous examinons aujourd'hui les crédits de l'assurance-chômage.

Il est évident qu'hier, lorsque l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a posé innocemment et comme en passant une question à laquelle a répondu le ministre du Travail...

M. Knowles: J'ignorais que l'honorable représentant allait me prendre pour un innocent.

L'hon. M. Starr: ... que la caisse s'épuisait, et lorsque, plus tard le chef de l'opposition a interrogé le ministre du Travail sur l'affaire, la situation devait se dévoiler. Comme on peut le voir à la page 1677 du hansard d'hier, le ministre du Travail a déclaré:

Je ne voudrais certes pas exposer la situation en des termes provocants, mais à en juger par les renseignements que j'ai obtenus aujourd'hui, si le crédit pertinent n'est pas adopté cette semaine, la commission aura de la difficulté à verser des prestations à la fin de la semaine.

Assurément, un ministre du Travail ne peut remettre à la dernière minute l'accomplissement de sa tâche. Si l'honorable représentant avait rempli sa tâche convenablement, il aurait su avant hier que l'état de la caisse était précaire. Pouvez-vous imaginer, monsieur le président, les commissaires de l'assurance-chômage appelant hier l'honorable représentant pour lui dire qu'ils n'allaient plus avoir d'argent à minuit. Comment pourrait-on gouverner une histoire semblable? Mais voilà ce que le gouvernement espère faire accepter. Pourquoi ce gouvernement n'a-t-il pas fait confiance au Parlement jeudi dernier? Comme je l'ai dit précédemment, nous aurions pu régler la question de façon expéditive, comme nous avons l'intention de le faire aujourd'hui, et la Chambre se serait ajournée pour Pâques et la promesse du premier ministre se serait trouvée tenue. Nous savons maintenant que c'était le seul crédit qu'il était urgent d'adopter. Pourquoi les ministres ne nous l'ont-ils pas dit jeudi dernier? Ils sont restés cois. Ils ont laissé croire au comité qu'ils voulaient qu'on adopte tous les crédits du budget supplémentaire des dépenses, espérant que personne ne ferait attention à ce crédit d'un dollar, qu'il passerait inaperçu et qu'ainsi les Canadiens n'auraient pas su que la caisse était à sec.

M. Knowles: Tout cela à cause d'une question que j'ai posée bien innocemment.

L'hon. M. Churchill: C'est juste. Une question-piège.

L'hon. M. Starr: Que s'est-il passé hier? Le ministre du Travail ne s'est pas confié à nous.

[L'hon. M. Starr.]

Le gouvernement a-t-il obtenu hier 15 autres millions? Ont-ils été obtenus pour être affectés à la caisse? L'honorable représentant devrait répondre franchement à cette question, car alors ce montant a dû être obtenu au moyen d'un décret du gouverneur général de l'année dernière. En l'occurrence était-il légal de dépenser ce montant dans l'année financière actuelle? Les membres du gouvernement se sont-ils entretenus avec le ministre de la Justice pour s'assurer s'il était légal ou non d'utiliser les sommes obtenues hier? S'agit-il encore d'une autre illégalité, car le gouvernement semble être devenu coutumier du fait? Il n'y a pas longtemps nous avons eu un exemple d'infraction à la loi. En voilà un autre.

Je le répète, c'est la question posée bien innocemment par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre qui a éveillé nos soupçons. Le gouvernement a voulu cacher que la Caisse d'assurance-chômage était à sec; en agissant ainsi, il a prouvé qu'il était irresponsable. Qui voulait donc éviter que le Parlement soit mis au courant? Qui a eu l'idée de cacher au Parlement que la caisse était au bord de la faillite? Est-ce le ministre des Finances ou le ministre des Transports? Qui a eu cette idée? Si c'est le ministre des Finances, il est parti pour Québec laissant au ministre du Travail le sac à la main. Le ministre du Travail avait été choisi pour se rendre à Québec et nous nous demandons pourquoi il est ici aujourd'hui. Peut-être que le sac était vide? L'honorable représentant admet que le gouvernement a caché la situation au Parlement et, maintenant que la situation est devenue très grave, il demande au Parlement d'approuver ce prêt.

Le ministre devrait nous dire maintenant si oui ou non une somme de 15 millions a été votée hier et si l'on s'est assuré que le crédit voté hier peut légalement être dépensé durant l'année financière en cours. Qu'importe le gouvernement maladroit et irresponsable que nous avons devant nous aujourd'hui; nous avons, comme membre du Parlement, la responsabilité d'adopter ce crédit, afin que plus d'un demi-million de chômeurs canadiens ne soient pas privés de leurs prestations d'assurance-chômage.

M. Knowles: Je dois d'abord préciser que je ne suis pas né d'hier. Je me rends compte que c'est ma question que l'honorable député d'Ontario a qualifiée de candide, et non moi-même.

L'hon. M. Pickersgill: De quoi l'honorable député est-il coupable?

M. Knowles: Je suis coupable d'avoir demandé au gouvernement et à la Chambre de fixer, pour huit heures ce soir, un débat sur